

Maîtres de l'onde, maîtres des marchés et des techniques : les migrants catalans à Marseille au XVIII^e siècle (1720-1793)

Daniel FAGET



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/6420>

DOI : 10.4000/cdlm.6420

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2012

Pagination : 139-157

ISBN : 978-2-914-561-58-7

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Daniel FAGET, « Maîtres de l'onde, maîtres des marchés et des techniques : les migrants catalans à Marseille au XVIII^e siècle (1720-1793) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 84 | 2012, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/6420> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.6420>

Maîtres de l'onde, maîtres des marchés et des techniques : les migrants catalans à Marseille au XVIII^e siècle (1720-1793)

Daniel FAGET

L'installation à Marseille après 1720 d'un groupe de pêcheurs catalans est un fait connu, ne serait-ce que parce qu'ils ont marqué la toponymie urbaine, en donnant leur nom à l'une des plages aujourd'hui parmi les plus populaires de la ville. La réalité de cette installation a cependant été jusqu'à ce jour peu étudiée. Et les mentions de cette population dans la littérature et l'historiographie locale semblent prisonnières, jusqu'à une date récente, d'une image forgée dès le milieu du XVIII^e siècle, véritable légende noire qui présente ce groupe de migrants comme marginalisés, reclus dans un espace fermé et extérieur à la ville¹. Cet espace est traditionnellement désigné comme celui de l'ancien lazaret de Marseille, reconnaissable dans les textes et les cartes de l'époque moderne sous le toponyme des Vieilles-Infirmeries, lieu situé entre la mer et la muraille ouest de la citadelle Saint-Nicolas. Infirmée par les sources, l'image d'un groupe d'hommes et de femmes coupés d'une cité à laquelle ils n'entendent pas s'intégrer, mais profitant de leur marginalité pour survivre d'activités répréhensibles, doit aujourd'hui être réexaminée.

Pour mieux cerner les divers aspects de cette migration catalane à Marseille au XVIII^e siècle, il faut s'appuyer sur des sources variées. Un dépouillement exhaustif des registres paroissiaux de Saint-Ferréol s'avère en premier lieu indispensable. Cette paroisse, dont les limites englobent les quartiers nouveaux de la rive sud du Lacydon, est l'espace presque unique de la résidence des Catalans à Marseille. Les actes de mariage contenus dans ces registres nous livrent de précieux renseignements, puisqu'ils nous permettent de connaître l'origine des migrants, leur profession, mais aussi celle de la famille de leurs conjoints et de leurs témoins. Leur exploitation permet parfois de reconstituer l'évolution sociale de certaines familles catalanes dans la cité. Les archives de la prud'homie des pêcheurs de Saint-Jean révèlent pour leur part, du point de vue des Marseillais, les conflits qui opposent les deux communautés dans le golfe. Confrontés aux mémoires produits par les Catalans à l'usage du Parlement et de l'intendant de Provence, ils permettent d'en reconstituer finement toute la complexité. Un certain nombre

1. Pierre Échinard et Émile Temime (dir.), *Histoire des migrations à Marseille*, t. I, *La préhistoire des migrations (1482-1830)*, Marseille, Édisud, 1989, p. 93.

de pièces émanant du pouvoir central ont enfin été analysées, correspondance du secrétaire d'État à la Marine ou interventions de la diplomatie espagnole auprès du Conseil du roi.

Cet article, qui n'est qu'une première contribution à une étude en cours de l'ensemble des aspects de la migration des pêcheurs catalans au XVIII^e siècle, propose une triple approche de cette réalité. Il analyse successivement le rythme et l'ampleur de ce mouvement humain, puis le rôle des Catalans dans les mutations qui bouleversent la pêche côtière provençale au XVIII^e siècle, avant de s'interroger sur les cheminements spatiaux et sociaux de l'intégration des palangriers étrangers dans la cité moderne.

Entre appel du vide et contrainte économique : la migration des pêcheurs catalans

Les sources considérées dans cette étude permettent d'arrêter assez précisément la chronologie et l'ampleur de la migration catalane à Marseille. Les registres paroissiaux de Saint-Ferréol, dépouillés entre 1694 et 1792², nous fournissent des renseignements relativement précis sur 54 familles, et rendent possible la reconstitution de l'itinéraire de 84 individus, hommes et femmes. Ces parcours individuels permettent immédiatement de réfuter deux idées fréquemment exposées dans les registres prud'homaux du XVIII^e siècle, bénéficiant d'une certaine postérité puisqu'on les retrouve parfois répétées dans certaines études historiques récentes. La première de ces affirmations tend à présenter l'épidémie de peste comme un facteur explicatif essentiel dans la migration catalane. Les Catalans auraient en quelque sorte bénéficié d'un appel du vide créé par la disparition d'un grand nombre de pêcheurs marseillais emportés par l'épidémie de 1720. La deuxième de ces idées est relative à l'ampleur de cette migration, qui aurait revêtu un caractère massif³.

La première installation d'une famille catalane se produit effectivement après 1720 : il s'agit du pêcheur Joan Vidau, installé dans la cité en 1725. Mais ce phénomène reste longtemps très marginal. La faiblesse numérique de cette population étrangère jusqu'à la décennie 1760 suffit à démontrer que la peste de 1720 n'a pas eu un caractère déterminant dans l'épanouissement de ce flux migratoire (fig. 1). Ce flux n'obéit donc pas à une conjoncture courte, puisqu'il se développe en effet progressivement jusqu'aux premières années de la Révolution française. L'accélération de l'installation des pêcheurs catalans à Marseille après 1760 est facilitée par la signature le 15 août 1761 entre la monarchie française et les borbons d'Espagne du Pacte de famille (*Tercer Pacte de familia*) qui prévoit la réciprocité des pêches entre les deux royaumes. Le tarissement du flux après 1792 nous ramène évidemment aux tensions liées à la guerre entre la France et les princes européens :

2. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, (désormais ADBDR), Registres paroissiaux de Saint-Ferréol, 5 Mi 172 (1693-1694), 201 E 1005, à 5 Mi 182 (1792), 201 E 1083.
3. François-Xavier Emmanuelli, « Les pêcheurs de Marseille dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle », *Marseille*, n° 103, 1975, p. 18.

la Convention déclare la guerre à la couronne d'Espagne le 7 mars 1793, et les ressortissants espagnols, désormais suspects, sont contraints de quitter le territoire de la République. Aboutissement de plus de 70 ans d'installations successives, la colonie catalane des dernières années de l'Ancien Régime demeure dans tous les cas modeste. Les services de l'intendant de Provence fixent à 59 le nombre de bâtiments de pêche espagnols présents dans le golfe en 1786⁴. Le chiffre doit bien évidemment inciter à la prudence : il ne nous dit rien de l'existence d'une population flottante, que des allers-retours réguliers entre la Catalogne et Marseille permettent difficilement de recenser (les registres paroissiaux distinguent régulièrement à ce propos domiciliation de droit et domiciliation de fait). Ce fait nous renvoie évidemment au constat d'une porosité des frontières, qui reste une réalité malgré les progrès d'une surveillance de plus en plus efficace au XVIII^e siècle. Il est difficile par ailleurs de déduire les chiffres d'une population totale à partir d'un nombre de bâtiments recensés. Si l'on sait que les navires palangriers catalans comptaient environ cinq hommes d'équipage et que l'on ajoute à ces patrons et matelots les membres de leurs familles, et d'autres migrants catalans exerçant une activité différente (maître d'école des Vieilles-Infirmeries, fabricants d'hameçons, tisserands, charpentiers, etc.), on peut estimer la colonie catalane à moins de 1 000 individus en 1789. Cette population est donc réduite, dans une ville de plus de 120 000 habitants à la même date.

L'origine géographique de cette population est plus facile à cerner que son importance numérique. Les migrants qui s'installent dans le port provençal sont eux-mêmes pour la plupart des gens du littoral. On peut identifier précisément l'origine de 91 d'entre eux (fig. 2). Les premières migrations, celles des décennies 1720-1730 commencent dans les petits ports de pêche du Girones et de la Selva : Palamos en 1725, Sant Feliu de Guixols en 1730. Très vite cependant, la contagion du départ gagne le reste du littoral en direction du sud-ouest et de Barcelone. La région du Maresme perd ainsi 46 pêcheurs entre 1730 et 1770, les villages de Sant Genis et Sant Joan de Vilassar laissant à eux seuls partir 26 migrants, tous actifs. Il est difficile de mesurer l'impact qu'ont pu avoir ces départs sur les communautés d'origine. La cité de Matarò compte 80 pêcheurs résidents en 1716⁵. On retrouve huit de ces familles à Marseille entre 1748 et 1786.

Le départ de ces hommes et de ces femmes de leur région d'origine s'explique par deux facteurs principaux. Le premier d'entre eux réside dans l'augmentation régulière de population que connaît le nord-est de la Catalogne au XVII^e siècle, augmentation qui s'accélère au XVIII^e siècle, avec le doublement du nombre des habitants de la Catalogne entre 1713 et 1787, de 500 000 à un million de personnes. Les densités dépassent à la même époque 100 habitants au km² dans le Maresme⁶. Le consul de France à Barcelone, Pierre Alexandre Morthemard de

4. ADBDR, C 4029, État des bâtiments français et étrangers à Marseille en 1786 qui ont fait la pêche.

5. Garcia Espuche Albert et Guàrdia i Banols Manuel, *La construcció d'una ciutat: Matarò, 1500-1900*, Matarò, Patronat Municipal de Cultura de Matarò, 1989.

6. Joseph Iglesias, Jordi Nadal et Emili Giralt, *La population catalane de 1553 à 1717*, Paris, SEVPEN, 1960, p. 337.

Boisse, n'hésite d'ailleurs pas à avertir en 1764 les représentants de la prud'homie de Marseille qu'ils courraient un véritable danger en essayant de venir pêcher sur les côtes catalanes, heurtant des communautés de pêches déjà à la limite de la survie économique⁷.

Les ruptures qui affectent la pêche côtière du Levant espagnol à l'Adriatique à la fin du XVII^e siècle nous fournissent une deuxième explication de ces phénomènes migratoires. Sous l'influence des pêcheurs valenciens et de ceux du delta de l'Èbre se diffusent à partir de cette époque au nord de la Catalogne la pratique de la « pêche aux bœufs » (*bou* en catalan) et celle de la palangre en *penjar*. Ces deux techniques qui améliorent la productivité des pêches ont pu exercer une concurrence redoutable pour les pêcheurs traditionnels installés entre Barcelone et le Roussillon et précipiter leur exil. Toutefois ces migrants n'arrivent pas à Marseille les mains vides : ils amènent avec eux l'une des pratiques mentionnées, le *penjar*, tandis qu'ils vont diffuser sur l'ensemble du littoral languedocien l'usage de la « pêche aux bœufs ».

Les Catalans, agents des mutations de la pêche marseillaise

Dès le milieu de la décennie 1720, les pêcheurs catalans pratiquent dans le golfe provençal l'art du *penjar*, bientôt baptisée *pendis* ou *pengeat* par les pêcheurs provençaux. Dans son principe, cette technique est très ancienne en Méditerranée. Elle se rattache à la pêche à la palangre, c'est-à-dire une ligne mère de longueur variable, équipée de bras de ligne régulièrement espacés se terminant par un hameçon. La palangre traditionnellement utilisée à Marseille peut atteindre 2 000 mètres et être munie de 1 200 hameçons. Le *penjar* catalan obéit à ces principes généraux. Il s'en écarte cependant sur plusieurs points : les hameçons de la palangre catalane sont plus petits que les hameçons utilisés par les Marseillais. La palangre marseillaise est calée « à fond », c'est-à-dire que la ligne mère, lestée à ses deux extrémités, repose sur le fond de la mer. La palangre catalane, en revanche, par une alternance de poids et de flotteurs, est calée entre deux eaux, en décrivant des arcs qui la placent à une profondeur variable sur sa longueur. Cette technique suscite la vive opposition de la prud'homie des pêcheurs marseillais. Les reproches adressés aux Catalans sont de plusieurs natures.

Les uns sont de nature juridique : les Catalans bravent en effet les privilèges corporatifs des Marseillais. Ne fréquentant pas le tribunal dominical des prud'hommes, où se règlent tous les conflits de pêche, les Catalans n'appliquent pas le règlement des pêcheurs de Saint-Jean, qui fixe avec précision la taille des hameçons, la nature des appâts, la longueur des lignes utilisées, etc. Dans ce même registre, le non-paiement par les Catalans de la demi-part, cette taxe exigible chaque fin de semaine depuis 1725 par la communauté auprès de chaque patron du golfe, ne fait que renforcer l'animosité des Marseillais contre les Espagnols.

Ces migrants n'inscrivent pas non plus leurs pratiques religieuses dans le cadre de la paroisse Saint-Laurent, et plus particulièrement au sein de la confrérie

7. ADBDR, 250 E 129, lettre de Morthemard de Boisse aux prud'hommes de Marseille, 7 août 1764.

de Saint-Pierre, qui organise le culte et les œuvres d'assistance financées par la prud'homie.

Tout autant que ces raisons immédiates affectant directement l'autorité de la communauté de Saint-Jean, il faut analyser les modifications apportées par les Catalans aux domaines de la pêche marseillaise pour comprendre l'hostilité des prud'hommes à leur égard. Les Catalans ruinent en effet les cadres spatiaux traditionnels de la prud'homie, par une véritable dilatation des zones de pêche. Cette dilatation spatiale s'exerce de deux manières. Elle s'exerce d'abord horizontalement, par un développement de la pêche lointaine, hors des strictes limites du golfe, traditionnellement bornées à l'est du port par le Bec de l'Aigle (*mar d'avaou*) et à l'ouest du Lacydon par le cap Couronne (*mar d'amoun*). Bien équipés pour affronter la houle du large à bord de leurs *llaiüts*, des barques de trois tonneaux partiellement ou entièrement pontées, les Catalans calent leurs palangres toujours loin de la terre. L'intendant de Provence La Tour affirme en 1776 que ces derniers s'éloignent « jusqu'à 40 lieues au large »⁸, tandis que d'autres sources nous les présentent comme traquant le « gros et bon poisson » souvent très près des côtes de Catalogne⁹. La dilatation des espaces de pêche s'exerce ensuite verticalement, par des campagnes de pêche menées toute l'année sur un étage circalittoral jusque-là exploité avec beaucoup de retenue par les patrons marseillais. Maîtres de l'écume, les Catalans apparaissent aussi de ce fait comme les maîtres des profondeurs. Cette dilatation verticale des espaces de pêche marque une rupture dans les représentations traditionnelles du milieu marin en usage à Marseille. Les patrons de Saint-Jean dénomment au XVIII^e siècle « plaines » les fonds sableux ou coralligènes qui descendent en pente douce entre 50 et 200 mètres de profondeur, et qui à plusieurs dizaines de kilomètres de la côte se terminent brutalement par le talus continental. Ils s'abstiennent habituellement d'y pêcher lors des mois d'été « afin de se ménager une ressource en hiver, lorsque le mauvais temps empêche les bateaux d'aller au large »¹⁰.

Ruinant ce que l'on pourrait considérer comme une ébauche de gestion économique des ressources, les palangriers catalans traquent en priorité dans ces eaux profondes le merlan, roi des poissonneries marseillaises au XVIII^e siècle et poisson fort prisé des plus riches consommateurs de la ville. La capacité de la flottille espagnole à répondre à une demande croissante en produits de qualité semble en ce sens avoir joué un rôle essentiel dans son installation durable au sein de la cité. La spécialisation des palangriers catalans dans la pêche des espèces les plus rémunératrices est un fait constaté au plus haut sommet de l'État par le ministre de la Marine Castries en 1786. Alors qu'il envisage une expulsion des pêcheurs espagnols hors du royaume, le ministre, évaluant les conséquences économiques d'un tel acte, observe que « quand même il devrait en résulter que le marché de Marseille serait un peu plus dépourvu de beau poisson, cette diminution qui ne

8. Archives nationales de France (désormais AN), C5-47, lettre de La Tour au secrétaire d'État à la Marine, 15 février 1776.

9. ADBDR, 250 E 276, requête des pêcheurs catalans Stappier et Ribes au parlement de Provence, 1^{er} septembre 1774.

10. AN, C5-59, lettre de l'intendant La Tour au secrétaire d'État à la Marine, 1^{er} avril 1789.

frappe en aucune façon la subsistance du peuple, ne peut entrer en comparaison avec l'avantage d'être débarrassés d'Étrangers qui pompent la ressource et le numéraire de l'État, sans contribuer à ses charges»¹¹.

On limiterait cependant à tort l'importance économique des Catalans à une simple fonction d'approvisionnement des plus riches Marseillais. Principaux agents du dynamisme de la pêche marseillaise au XVIII^e siècle, les Catalans impriment une marque visible sur les poissonneries de la ville. Pour l'essentiel, ce sont eux qui colorent les étals des halles des poissons dits «rouges» (rascasses, grondins, etc.), poissons benthiques aux vives couleurs et à l'intégrité préservée, alors que le produit de la traîne est souvent abîmé par le frottement des mailles des filets. Pourvoyeurs de beau poisson, le pêcheur catalan acquiert progressivement à Marseille un statut d'utilité publique. Dès 1775, l'ambassadeur d'Espagne produit ainsi au roi de France «[...] des attestations en bonne forme des supérieurs des maisons religieuses et des principaux négociants de Marseille que les pêcheurs catalans étaient de la plus grande utilité à cette ville pour lui procurer du poisson surtout dans les temps orageux, que s'ils cessaient de faire la pêche, le poisson déjà très rare deviendrait à un prix excessif et que le public était intéressé à ce qu'ils fussent maintenus dans le droit de pêche de la manière qu'ils avaient pratiqué de tout temps»¹². Marqué par un évident pragmatisme, l'arrêt royal du 20 mars 1786, «portant règlement entre les pêcheurs français et les pêcheurs étrangers», le reconnaît sans contestation : «il est avantageux pour la ville de Marseille d'y conserver la pêche du palangre qui est pratiquée principalement par les dits pêcheurs étrangers»¹³.

Le développement de l'activité palangrière, s'ajoutant à un essor parallèle du chalutage, a dans les faits profondément modifié l'organisation de l'ensemble de l'industrie des pêches marseillaises. Le monde des patrons n'est pas socialement homogène lorsque arrivent les premiers palangriers espagnols après 1720. À partir de l'analyse d'un registre de l'Estime daté de 1595, Wolfgang Kaiser a pu montrer pour le XVI^e siècle l'importance du fractionnement social existant au sein de la prud'homie du quartier Saint-Jean¹⁴. On retrouve dans la deuxième moitié du XVII^e siècle ces patrons influents, souvent membres du carré dirigeant de la prud'homie, comme candidats au fermage des madragues de la corporation. Leur enchérissement témoigne d'une aisance réelle, à l'exemple du patron Melchior Julien, qui se dit prêt à verser 11 600 livres à la communauté pour emporter l'exploitation des deux pêcheries prud'homales de L'Estaque et de Morgiou en 1668¹⁵.

Au sein d'une communauté des pêches déjà très inégalitaire, le développement de l'activité catalane provoque une montée de la spécialisation et de la dépendance des patrons les plus modestes au XVIII^e siècle. Celles-ci résultent

11. AN, C 4029, lettre du ministre Castries à l'intendant La Tour, 14 décembre 1786.

12. AN, C5- 46, conseil des dépêches, 28 octobre 1775.

13. ADBDR, C 4029, arrêt du 20 mars 1786, portant règlement entre les pêcheurs français et les pêcheurs étrangers de Marseille.

14. Wolfgang Kaiser, *Marseille au temps des troubles. Morphologie sociale et luttes de factions (1559-1596)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992, p. 52-76.

15. ADBDR, 250 E 4, délibérations, 7 décembre 1668.

paradoxalement des règlements même de la prud'homie, précisément détaillés dans la *Description des pêches, lois et ordonnances des pêcheurs de Marseille*, mise en forme pour le compte de la communauté marseillaise par le médecin Jean-André Peyssonnel en 1727¹⁶. En prohibant strictement l'utilisation des « appâts blancs » pour les palangres (seiche, calamar, poulpes), au bénéfice exclusif des sardines, la prud'homie incite d'une certaine façon une partie des patrons les plus humbles de la corporation à abandonner la pêche polyvalente qu'ils pratiquaient au gré des opportunités saisonnières. La fourniture en grande quantité de sardines aux palangriers catalans offre à cet égard des perspectives de revenus réguliers aux plus pauvres des patrons de barques, poseurs de « boguières » ou de « sioucletière », adeptes de « l'entremail » ou du « girelier ». Les attaques constantes des responsables de la prud'homie contre les pêcheurs catalans ne signifient donc en rien l'existence d'un front soudé de l'ensemble des pêcheurs de Saint-Jean contre les Espagnols. Des divergences d'intérêt sont perceptibles, qui aboutissent parfois à une révolte ouverte contre l'institution. Celle de 1774, déclenchée par la tentative de la prud'homie d'interdire aux patrons la vente de sardines aux Catalans, ne se termine que par une reculade des représentants de la communauté marseillaise¹⁷. Les palangriers inventent à ce propos de nouveaux lieux d'échange, par une dilatation des espaces du commerce du poisson. Ils achètent en pleine mer aux pêcheurs provençaux les sardines « d'aube », celles de la levée du matin, qui leur permettent de caler leurs lignes en début de journée. Ces transactions qui s'effectuent au large sont à l'origine de multiples réclamations de l'ensemble des parties en présence dans les années qui précèdent la Révolution. Outre l'accusation portée à l'encontre des Catalans de revendre parfois à quai, avec bénéfices, des sardines achetées en pleine mer aux Marseillais, la fixation d'un prix officiel de la mure¹⁸ de sardines vendue comme appât se heurte à l'extrême variabilité des cours de ce produit frais¹⁹. Ce constat oblige d'ailleurs les prud'hommes eux-mêmes, pourtant fermement attachés aux structures rigides d'une logique corporatiste, à défendre en 1788 les avantages du libre marché du poisson à Marseille²⁰. Proches des patrons les plus modestes de la prud'homie, qu'ils s'aliènent par le biais des fournitures d'appâts, les Catalans traitent aussi parfois directement avec les plus aisés des pêcheurs provençaux. Un acte notarié de 1779 nous renseigne ainsi sur un prêt consenti aux palangriers étrangers par la poissonnière Magdeleine Jauffret, épouse d'un patron pêcheurs marseillais, en la présence de Pierre Carantène, membre d'une des familles les plus influentes de la prud'homie²¹.

16. ADBDR, 250 E 2, description des pêches, lois et ordonnances des pêcheurs de la ville de Marseille, 1727, (212 pages).

17. ADBDR, 250 E 276, requête des patrons catalans Ribes et Stappier au Parlement, 1^{er} septembre 1774.

18. La « mure » de sardines pesait 45 livres marseillaises, soit 17,4 kilogrammes. Grosse unité de poids, elle était rarement utilisée, les pêcheurs préférant se servir d'une mesure équivalant à un tiers de « mure », le « bouyeau » (5,8 kilogrammes).

19. ADBDR, C 4029, règlement des pêches à Marseille du 29 décembre 1786.

20. ADBDR, 250 E 8, *Mémoire pour la prud'homie de la Communauté des Patrons Pêcheurs de la ville de Marseille*, Marseille, 1787, p. 65.

21. ADBDR, 360 E 191, acte d'obligation, 10 décembre 1779, minutes notariales Estubi.

Les chemins de l'intégration catalane à Marseille

L'intégration catalane à Marseille, que l'on pressent à travers l'organisation des pêches que nous venons d'évoquer, marque la cité de son empreinte spatiale. Celle-ci est circonscrite à la grande paroisse Saint-Ferréol, qui recouvre les parties nouvelles de la ville aménagées après la dilatation des murailles de la deuxième moitié du xvii^e siècle. L'examen des lieux de l'enracinement des palangriers dans cette partie sud et est de la cité révèle cependant bien des surprises. La vision traditionnelle d'un groupe fermé, enkysté pourrait-on dire, entre les murs continus du domaine des Vieilles-Infirmes ne résiste pas à une analyse approfondie des sources paroissiales. Ces dernières permettent de distinguer deux phases principales dans l'installation catalane à Marseille. Du milieu de la décennie 1720 à l'extrême fin de la décennie 1760, l'essentiel des familles catalanes (48) trouvent logement près des quais de Rive-Neuve, dans le rectangle dit du « Marquisat », fermé à l'est et à l'ouest par l'arsenal et l'abbaye de Saint-Victor, au sud et au nord par les remparts et l'extrémité des quais (fig. 3). Il faut attendre 1769 pour qu'une première indication de résidence catalane aux Vieilles-Infirmes soit mentionnée dans les sources. L'attractivité de cet espace devient un fait essentiel après cette date, puisque 45 nouvelles familles s'installent dans l'ancien lazaret jusqu'en 1792. Deux pôles équivalents de catalanité à Marseille sont donc avérés avant la Révolution, qui mélangent indistinctement pêcheurs et représentants d'un large éventail de métiers liés à la mer. L'importance de la pêche catalane pour les marchés, pour l'essentiel organisée depuis la petite plage des Vieilles-Infirmes, oblige à réexaminer la notion de centralité dans la ville moderne. Bien que séparé du port principal par la pointe du Pharo et la citadelle Saint-Nicolas, le petit port secondaire et informel de l'anse des Catalans n'en possède pas moins durant tout le xviii^e siècle une importance primordiale pour l'approvisionnement des halles en poissons frais. Cet espace hors les murs est spatialement marginalisé. Il est très mal relié au quartier de Rive-Neuve par un chemin de charrettes, et se présente comme le réceptacle de tous les déchets engendrés par la ville, terres de savonneries ou gravats issus des aménagements urbains postérieurs à 1666. Les familles catalanes qui s'y installent après 1760 le font avec l'approbation du commandant du fort, qui a fait aménager pour elles quelques cabanes très sommaires²². À l'issue de chaque sortie en mer, les *llaiüts* catalans accostent temporairement contre les quais du quartier du port, où les attendent revendeurs et porteurs de poissons. L'organisation d'une partie des approvisionnements en poisson frais à Marseille obéit donc à un schéma complexe, puisque liée à des fournitures d'appâts effectuées en pleine mer, elle dépend finalement pour beaucoup d'une flottille dénuée de toute infrastructure portuaire permanente, et d'une population de pêcheurs étrangers répartie sur deux espaces proches mais néanmoins séparés par les murs de la citadelle. Il faut attendre les deux premières années de la Révolution pour que soit mentionnée la présence des navires palangriers catalans dans le Lacydon. Encore

22. AN, C7-39, mémoire d'Honoré Boucanier contre le commandant de la citadelle Saint-Nicolas, 31 mars 1789.

ceux-ci sont-ils stationnés sur les quais de Rive-Neuve, à l'opposé du quartier Saint-Jean, sur des emplacements qui intéressent peu les Marseillais en raison de l'envasement chronique de cet espace portuaire. Ce constat général remet évidemment en question la vision véhiculée par les sources prud'homales d'une communauté étrangère fortement soudée par son isolement culturel et spatial. Accusés de repli communautaire par les prud'hommes, les pêcheurs catalans s'aventurent dans les faits bien peu souvent dans le quartier du port. Mais à l'exemple de leur localisation dans la cité, un retour sur les sources paroissiales suffit à démontrer l'inanité de ces accusations. Sur 54 mariages de pêcheurs étudiés entre 1731 et 1792, 12 sont des mariages mixtes, célébrés avec des épouses françaises habitant la paroisse Saint-Ferréol. Les témoins présents lors de ces unions mixtes sont pour la plupart liés au monde de l'artisanat de Rive-Neuve. L'analyse de la totalité des témoins enregistrés lors de l'ensemble des mariages catalans renforce cette impression d'intégration des étrangers. Sur 133 témoins recensés, 67 sont provençaux. Des liens se sont donc construits au cours du siècle entre les Catalans et les représentants marseillais de professions liées à la mer, charpentiers, voiliers, calfats et poulriers, avec qui les pêcheurs espagnols sont en contact quotidien. Deux secteurs d'activité dominant ce groupe de témoins, celui de la construction navale, et celui du commerce. Des bourgeois apparaissent parfois, ce qui apporte peut-être un indice de la relative aisance de certains palangriers. Exceptionnellement, les sources permettent la reconstitution des étapes de l'intégration à l'échelle d'une famille. C'est le cas pour les Ribes de Rive-Neuve (fig. 4). Le palangrier Joseph Ribes a quitté Sant Feliu de Guixols pour Marseille en 1730²³. Son fils Benoît, lui aussi pêcheur, a épousé en 1747 une Catalane de la région de Gérone. Les quatre témoins mentionnés sont catalans, trois sont pêcheurs, le quatrième est négociant. Dix ans plus tard, Benoît Ribes se remarie. Il épouse en seconde noce une Catalane installée à Marseille, assisté de quatre témoins catalans (dont trois pêcheurs et un perruquier). Mais il a entre temps changé de profession, abandonnant la pêche pour le métier de charpentier²⁴. Ce second mariage donne à Benoît un fils, prénommé comme son père Benoît. Ce dernier est maître charpentier. Lorsque le représentant de la troisième génération des Ribes à Marseille se marie en 1785, trois de ses témoins sont provençaux, dont un constructeur de vaisseaux et un scieur de long²⁵. L'exemple des Ribes démontre à quel point l'image d'une société catalane coupée de la cité, entièrement constituée d'un peuple de pêcheurs retranchés avec leurs navires dans l'espace excentré du vieux lazaret ne correspond pas à la réalité. Présents sur toute la rive sud de la ville, où ils entretiennent un commerce actif avec les populations d'installation plus ancienne, les Catalans sont par ailleurs à l'origine du développement au XVIII^e siècle d'une production dont ils ont le monopole jusqu'à la Révolution française, celle des hameçons. L'essor de ce secteur très spécialisé est directement imputable aux palangriers espagnols et peut être daté précisément. Il est déclenché par la décision du Conseil du roi du 5 janvier

23. ADBDR, registres paroissiaux de Saint-Ferréol, baptême de Barthélémy Ribes, 11 février 1742.

24. *Ibid.*, mariage de Benoît Ribes, 17 juillet 1757.

25. *Ibid.*, mariage de Benoît Ribes, 14 août 1785.

1786 qui précise que « toutes les marchandises, ouvrages, outils, instruments et ustensiles de fer [...] demeureront prohibés à l'entrée du royaume ».

Soucieux de pourvoir à leurs propres besoins en matériel de pêche, les Catalans ouvrent plusieurs ateliers de fabrication. Quatre sont repérables à Marseille avant 1791, pour la plupart installés sur le port. L'un de ces ateliers deviendra une fabrique prospère sous la Restauration, celle de Joseph Sarla, dont les hameçons bleus et bronzés soutiendront avec succès la concurrence des producteurs anglais pendant la même période²⁶.

Reconnus pour l'excellence de leurs techniques de pêche, actifs dans le monde de la construction navale et de la petite transformation métallurgique, les Catalans trouvent chez certains représentants du monde des affaires et du négoce un relais efficace pour imposer leur point de vue aux autorités. Présentés après 1782 comme « protecteurs » des Catalans à Marseille, les motivations d'Honoré Boucanier et de son associé Noël Gueidon semblent complexes et ne sauraient être longuement analysées dans le cadre de cette étude. Ces motivations sont cependant suffisamment puissantes pour que les intéressés prennent le risque de diriger la petite émeute des palangriers qui se produit le 28 octobre 1786 devant le tribunal de l'amirauté²⁷. Issus du monde de la construction navale et du négoce du bois, les deux hommes ont appris à connaître les migrants catalans dans les chantiers navals de Rive-Neuve. Le procès qui oppose au même moment Honoré Boucanier aux autorités militaires de la citadelle Saint-Nicolas pour la possession du domaine des Vieilles-Infirmeries laisse évidemment entrevoir une instrumentalisation de la cause catalane par des intérêts privés²⁸. Mais en se drapant de la défense d'un intérêt public préservé par les approvisionnements catalans aux halles, Boucanier ne pouvait que rencontrer l'assentiment de la plupart des habitants du port. L'alliance étonnante de la construction navale et de la pêche à la palangre témoigne de l'habileté des étrangers à se saisir de toutes les possibilités pour faire valoir leurs droits. Elle révèle aussi, après soixante ans de présence à Marseille, une population étrangère désormais convaincue de sa légitimité et susceptible de développer de fortes capacités offensives.

La place prépondérante de la pêche catalane à Marseille s'explique par une dynamique d'intégration dans la cité. Ce processus d'intégration est perceptible dès le milieu du XVIII^e siècle au sein même du monde des pêcheurs. Le fractionnement social de la prud'homie explique que celle-ci n'ait pu opposer un front uni aux innovations étrangères. La crispation du tribunal prud'homal sur la stricte application de ses règlements stimule une pêche sardinière qui apparaît comme complémentaire de celle des palangriers. L'activité d'une partie des patrons marseillais passe donc sous l'influence de la pêche espagnole dans le golfe. Loin de constituer un isolat, la colonie catalane ne limite pas ses fonctions à une mono-

26. Sabin Berthelot, *Études sur les pêches maritimes de la Méditerranée et de l'Océan*, Paris, Challamel Aîné, 1868, p. 57-58.

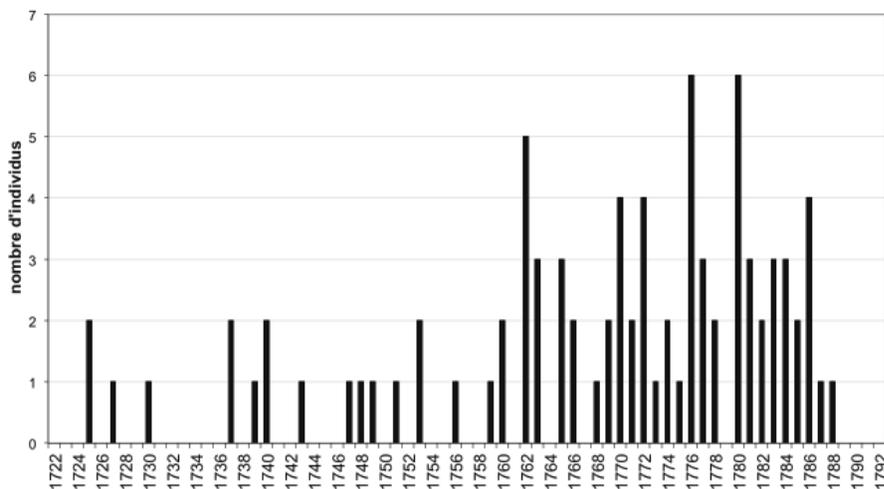
27. ADBDR, 250 E 8, *Mémoire pour les prud'hommes des patrons-pêcheurs de la ville de Marseille*, Marseille, 1787.

28. AN, C7-39, dossier Boucanier (1782-1791).

activité. Profondément ancrés dans les nouveaux espaces urbains de Rive-Neuve, qui exercent auprès des familles de migrants une attraction au moins comparable à celle du domaine des Vieilles-Infirmeries, les Catalans entretiennent des liens étroits avec le monde de la construction navale et du commerce, auprès desquels ils trouvent parfois de puissants relais.

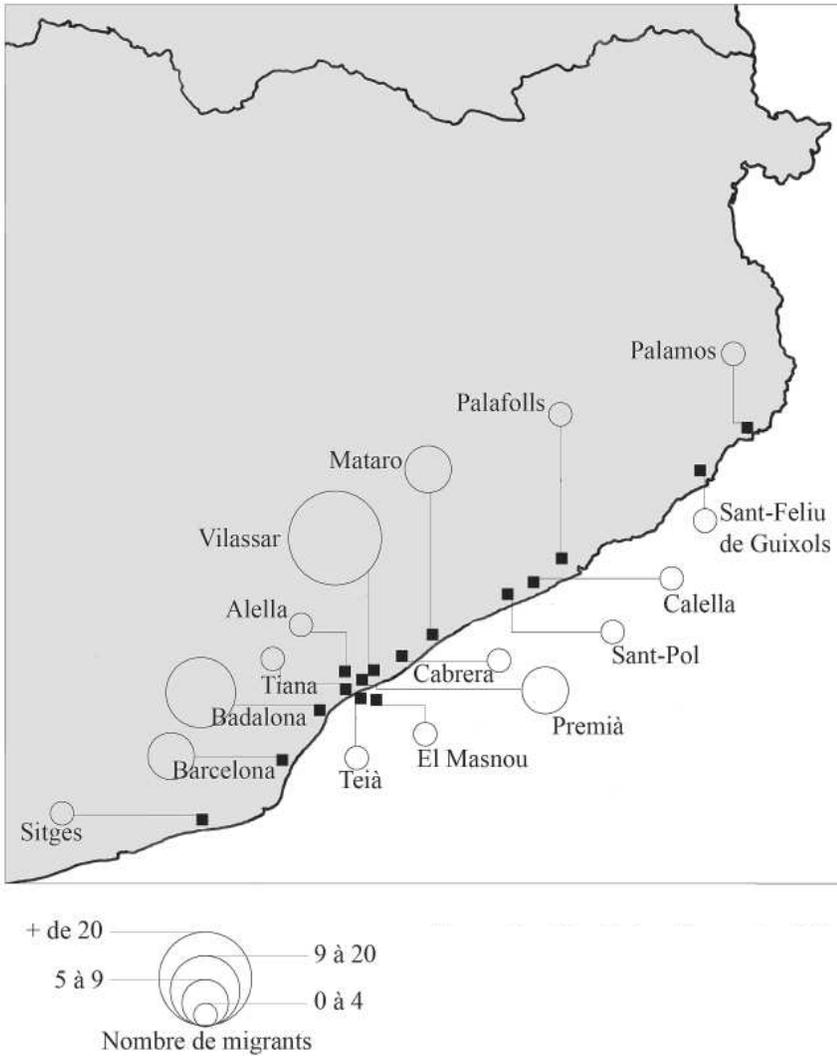
Les événements politiques liés à la Révolution, qui provoquent en 1793 le départ de la majorité des familles espagnoles, viennent donc plus interrompre une intégration en cours que consacrer l'échec d'une installation catalane à Marseille.

Figure 1. Arrivées à Marseille des pêcheurs catalans et de leurs épouses (1722-1792)



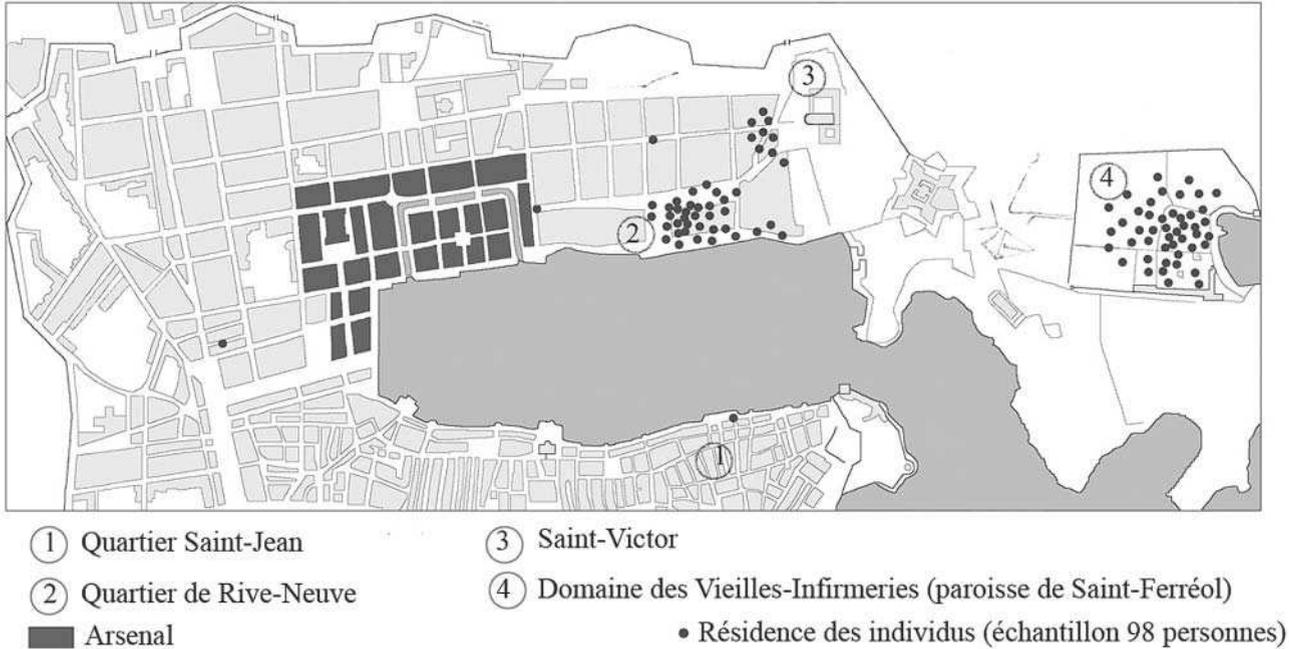
Source : Daniel Faget, *Marseille et la mer. Hommes et environnement marin (XVIII^e - XX^e siècle)*, Rennes / Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Rennes, Publications de l'Université de Provence, 2011, p. 357.

Figure 2. Lieux de départ des pêcheurs catalans et de leurs conjointes installés à Marseille entre 1725 et 1788 (91 individus)



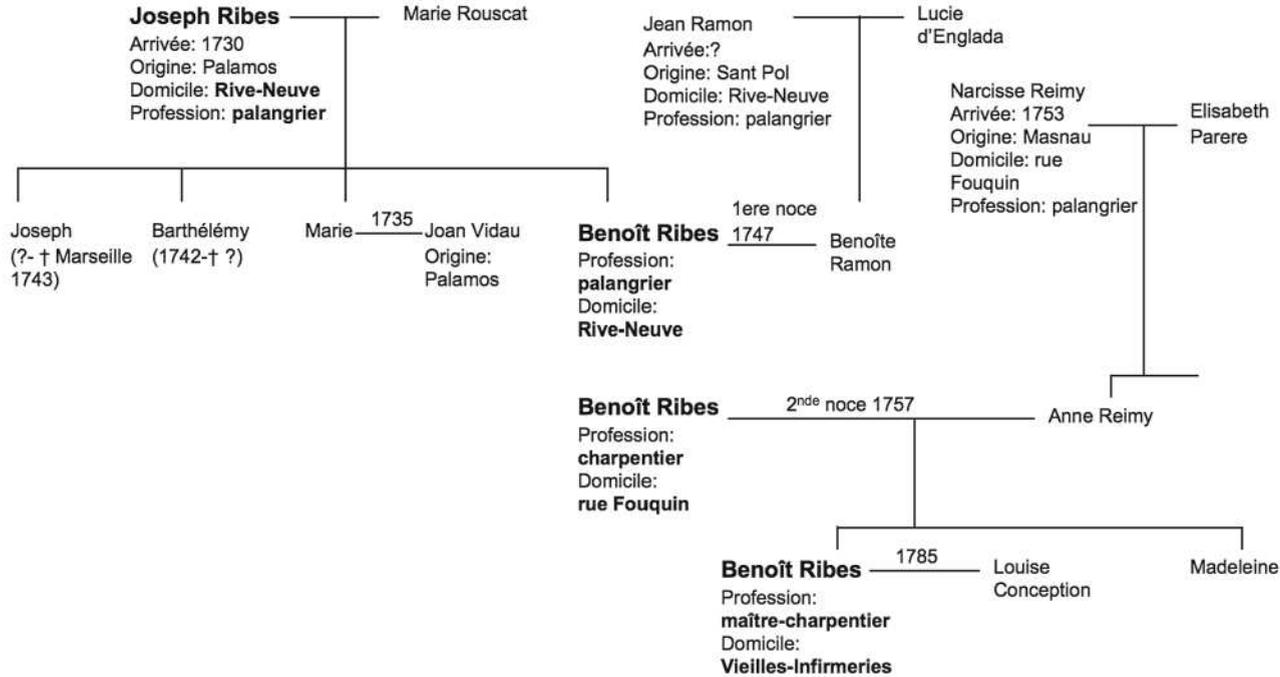
Source : Daniel Faget, *Le milieu marin méditerranéen : conflits, usages et représentations. Le cas du golfe de Marseille (début XVIII^e - début XX^e siècle)*, thèse de doctorat d'histoire soutenue à l'université de Provence, 2009, p. 565, dactyl.

Figure 3. Résidence à Marseille des pêcheurs catalans de la paroisse Saint-Ferréol (1725-1792)



Source : Daniel Faget, *Le milieu marin méditerranéen : conflits, usages et représentations. Le cas du golfe de Marseille (début XVIII^e - début XX^e siècle)*, thèse de doctorat d'histoire soutenue à l'université de Provence, 2009, p. 568, dactyl.

Figure 4. Les Ribes, une famille de pêcheurs catalans à Marseille (1730-1785)



Source : Daniel Faget, *Le milieu marin méditerranéen : conflits, usages et représentations. Le cas du golfe de Marseille (début XVIII^e - début XX^e siècle)*, thèse de doctorat d'histoire soutenue à l'université de Provence, 2009, p. 570, dactyl.